



- Légende**
- 1AU
 - 1AUe
 - 1AUy
 - 2AU
 - UA, UAch, UAp
 - UB, UBc, UBp
 - UC
 - UE, UEgv, UEsc
 - UEr
 - UYc
 - UY
 - A
 - Ap
 - Bât Néger
 - N
 - Nb
 - Ne
 - NL
 - Limite de commune
 - Parcelaire
 - Hydrographie
 - Subdivision fiscale
 - Construction récente ou en cours

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2° - vocation de bureau ou d'équipements d'intérêt collectif
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2° - vocation de bureau ou d'équipements d'intérêt collectif
- Protection ponctuelle au titre de l'article L.151-19 (bât) ou L.151-23 (végétal)
- Périmètre de protection au titre de l'article L.151-19 (bât) ou L.151-23 (végétal)
- Protection linéaire au titre de l'article L.151-19 (bât) ou L.151-23 (végétal)
- Augmentation à 12m de la hauteur des constructions définie dans le règlement de la zone UB
- Limitations particulières d'implantation des constructions (bande constructible, marge de recul, zone non aedificandi, alignement, emprise de construction...): recul de 15 m
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L.151-16)
- Recul vis-à-vis des cours d'eau
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre de modération des règles de stationnement
- Recul végétalisé (largeur sur plan)
- Zone de bruit relatif au voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- zone bleue du PPR (cf. règlement en annexe)
- zone rouge du PPR (cf. règlement en annexe)

Emplacements réservés

N°	Désignation de l'emplacement	Surfaces approximatives
1	Création d'un aménagement à 12 m d'emprise entre la Rue E. Delacroix et l'Allée des Capiers avec voie nouvelle et piste cyclable bidirectionnelle.	2090 m²
2	Commune	
3	Commune	
4	Commune	
5	Commune	
6	Commune	
7	Commune	
8	Commune	
9	Commune	
10	Commune	
11	Commune	
12	Commune	
13	Commune	
14	Commune	
15	Commune	
16	Commune	
17	Commune	
18	Commune	
19	Commune	
20	Commune	
21	Commune	
22	Commune	
23	Commune	
24	Commune	
25	Commune	
26	Commune	

libourne

Rhône de Ville, 83 200 - 33003 Libourne cedex
Tel: 05 57 55 33 33 - Fax: 05 57 55 33 79 - contact@ville-libourne.fr
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire, www.ville-libourne.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LIBOURNE

Plan de zonage : 1/5 000°

PLU approuvé le 15/12/2016
Tère Modification simplifiée du PLU approuvée le 20/02/2020
Révisions à objet unique n° 3, 4, 5 et 6 approuvées le 1er/06/2021
Tère Modification du PLU approuvée le 24/03/2022
Sème Modification du PLU approuvée le